



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2022/17

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 25 MAI 2022**

**NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE LA CCI METROPOLE DE BOURGOGNE
(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)**

L'an deux mille vingt deux, le 25 mai, s'est tenue, la deuxième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Bourgogne Franche-Comté, représentant Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 30
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 16

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT.

Membres Titulaires excusés :

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Thierry ANDRE – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Bernadette DE SAINT JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Michaël RENAUD – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de la création de la nouvelle CCI Métropole de Bourgogne, et conformément aux textes réglementaires, article 112 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995, et circulaire n° 2374 du 25 août 1995, il est nécessaire de nommer un Commissaire aux Comptes titulaire et un Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et leurs suppléants, pour les six prochaines années.

Ainsi dans le cadre de l'application des marchés publics, la Commission Consultative des Marchés s'est réunie le 17 mai 2022, afin d'attribuer ce marché.

En conséquence,

- **Le Cabinet KPMG – 6 rue Paul Verlaine – BP 67025 – 21070 Dijon Cedex – représenté par Monsieur Samuel BRUNNEVAL, associé, est nommé Commissaire aux Comptes titulaire de la CCI Métropole de Bourgogne, pour les exercices 2022 à 2026. Monsieur Salustro REYDEL, associé du Cabinet KPMG est nommé Commissaire aux Comptes suppléant.**
- **Le Cabinet EXCO SOCODEC – 51 avenue Françoise Giroud à Dijon – représenté par Monsieur Loïc VALICHON, associé, est nommé Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la CCI Métropole de Bourgogne, pour les exercices 2022 à 2026. Monsieur Olivier GALLEZOT, associé du cabinet EXCO SOCODEC, est nommé Co-Commissaire aux Comptes suppléant.**

Ce marché correspond à une mission de Commissariat et Co-commissariat aux comptes, des comptes sociaux et des comptes consolidés de la CCI Métropole de Bourgogne.

Les délais d'exécution de la mission courent à compter de l'assemblée Générale de nomination des Commissaires aux Comptes, pour la certification des comptes de l'année 2022 et s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2026, soit au plus tard le 31 mai 2027.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

VU l'article 112 de la loi n° 95-116 du 4 février 1995,

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CCI Métropole de Bourgogne d'établir des comptes sociaux et des comptes consolidés,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Marchés réunie le 17 mai 2022,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

DECIDE DE NOMMER pour les exercices 2022 à 2026

- Le Cabinet KPMG représenté par Monsieur Samuel BRUNNEVAL, associé, Commissaire aux Comptes titulaire de la CCI Métropole de Bourgogne,
- Monsieur Salustro REYDEL, associé du Cabinet KPMG, Commissaire aux Comptes suppléant,
- Le Cabinet EXCO SOCODEC représenté par Monsieur Loïc VALICHON, associé, Co-Commissaire aux Comptes titulaire de la CCI Métropole de Bourgogne,
- Monsieur Olivier GALLEZOT, associé du cabinet EXCO SOCODEC, Co-Commissaire aux Comptes suppléant.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022
Pour copie conforme

Le Président,


Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,


Stéphanie BOMPAS